



Tunisie

22 juin 2011

Condamnation de Zine El-Abidine Ben Ali et de sa femme à 35 ans de prison pour détournement de fonds publics : la justice tunisienne se doit d'être irréprochable

La FIDH, la LTDH et le CNLT saluent la condamnation prononcée hier par la Chambre criminelle du Tribunal de première instance de Tunis de Zine El-Abidine Ben Ali et de son épouse pour détournement de fonds publics, mais déplorent cependant que le procès ne se soit pas déroulé dans des conditions sereines et irréprochables.

L'ouverture du procès à l'encontre de l'ancien dictateur correspond certes aux aspirations du peuple tunisien à la justice, mais l'importance de ce procès exigeait que toutes les conditions liées au droit à un procès équitable soient au préalable réunies. De même, nos organisations déplorent que tout n'ait pas été fait pour obtenir l'extradition de Ben Ali avant l'ouverture du procès.

Les débats au cours de ce procès ont été particulièrement brefs et ce en vertu des règles toujours en vigueur en droit pénal tunisien, qui ne prévoient pas que les avocats d'un accusé jugé par contumace, bien que présents à l'audience, puissent plaider pour la défense de leur client. De telles dispositions qui nuisent à la crédibilité de la justice tunisienne doivent être abrogées et nos organisations appellent à une réforme allant dans le sens d'un plus grand respect des droits de la défense.

Par ailleurs, vu la gravité des crimes commis sous le régime de Ben Ali, il apparaît primordial que le procès qui vient de se tenir puisse être le prélude d'une série de procès consacrés, en présence des victimes, aux crimes les plus graves, tortures, détentions arbitraires, harcèlement des défenseurs des droits de l'Homme, exécutions extrajudiciaires et autres, commis avant la chute du dictateur, et en particulier les graves violations des droits de l'Homme perpétrées pendant la révolution tunisienne.

« La justice d'aujourd'hui ne doit pas ressembler à la justice d'hier en Tunisie, elle doit être exemplaire. C'est la condition pour l'instauration d'une véritable démocratie en Tunisie » a déclaré Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH.

<http://www.fidh.org/Condamnation-de-Zine-El-Abidine-Ben-Ali-et-de-sa>